Dépôt n° 450 du - 4 AVR 2000

A. SCHULMAN PLASTICS S.A.
S .A. au capital de 3,200,000 Francs
SIEGE SOCIAL : Rue Alex Schulman
8600 GIVET
348 649 393 R.S.C. CHARLEVILLE-MEZIERES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 31 JANVIER 2000

L'AN DEUX MIL

Le 31 janvier à 9 heures

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur René ROMBOUTS, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée le membre disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Monsieur Walter BELDERBOS.

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire : Monsieur F. Symons.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ... actions sur les 32.000 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée, représentant plus du quart du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- nomination d'un administrateur

Diverses explications sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année :

- la société A.SCHULMAN PLASTICS NV dont le siège social est sis à BORNEM (B-2880) Pedro Colomalaan no 25, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le no 45669, représentée par Monsieur Walter BELDERBOS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Walter BELDERBOS, ès-qualités, a déclaré accepter ces fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par les membres du bureau.